

A cette raison s'ajoutent les attentes légitimes de tous les Canadiens en ces temps difficiles. Ils comptent sur leurs représentants élus pour répondre avec sagesse, détermination et diligence à leurs besoins les plus pressants.

On vous demandera donc de concentrer vos efforts sur les domaines prioritaires de l'économie et du renouvellement de la fédération.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a préparé, au cours des derniers mois, un plan d'action détaillé. L'objectif de ce plan est d'accroître la confiance des gens dans la santé et les possibilités fondamentales de notre économie et de consolider les liens qui nous unissent tous en une seule entité canadienne.

II. Historique de la politique économique du Gouvernement

Les mesures économiques annoncées par le Gouvernement au mois d'août intensifieront la lutte contre le chômage et l'inflation.

Ces mesures restreindront encore davantage les dépenses publiques, stimuleront la croissance économique et offriront une aide accrue à ceux qui sont dans le besoin. Elles concrétisent en cela les engagements pris par le Gouvernement lorsqu'il publia, en 1976, *La voie à suivre*. Plusieurs de ces engagements ont d'ailleurs été endossés par les premiers ministres du pays lors de leur conférence de février dernier.

Les premiers ministres ont convenu, entre autres, d'aider le secteur privé à prendre la tête du mouvement de relance économique. Ils se sont également entendus sur d'importants objectifs économiques à moyen terme.

En juillet dernier, le Canada a pris part au sommet de Bonn. Lors de cette conférence, les dirigeants des sept principaux pays du monde occidental ont mis au point une stratégie de coopération pour combattre l'inflation, le chômage et la stagnation économique.

Le Canada s'est engagé lors de ce sommet à faire sa part pour aider l'économie canadienne et l'économie mondiale à retrouver toute leur vigueur. Aussitôt après la conférence, cet engagement s'est concrétisé par l'annonce de tout un ensemble de politiques.

Ces politiques exigent une action décidée sur deux fronts à la fois. Il faut, en premier lieu, réduire davantage le taux de croissance des dépenses fédérales.

Il faut, en second lieu, réduire à l'essentiel ou éliminer un certain nombre de programmes, valables mais moins urgents, afin de libérer les sommes nécessaires à la poursuite sérieuse des objectifs prioritaires du Gouvernement. Ces objectifs sont de stimuler l'expansion industrielle, de redonner du travail à plus de Canadiens et de mieux protéger contre les effets de l'inflation les citoyens les moins aptes à se défendre par eux-mêmes.

III. Réduction des dépenses

Arrêtons-nous un instant à la première de ces obligations: celle de réduire les dépenses publiques. Pour que le pays progresse dans sa lutte contre l'inflation, le Gouvernement croit qu'il est absolument essentiel que les Canadiens s'imposent des restrictions en matière de prix et de salaires. Mais le

Gouvernement est aussi conscient de ses propres responsabilités. La compression des dépenses publiques a été le thème central de la politique et de la pratique du Gouvernement fédéral depuis octobre 1975. Ce thème a d'ailleurs été renforcé par l'engagement qu'ont pris conjointement les premiers ministres, en février, de maintenir la croissance des dépenses publiques en deçà du taux de croissance moyen du produit national brut.

Au mois d'août, le Gouvernement s'est fixé un objectif plus ambitieux encore. Les dépenses du Gouvernement fédéral prévues pour le présent exercice seront réduites de cinq cents millions de dollars et l'on retranchera quelque deux milliards de dollars sur les dépenses prévues pour le prochain exercice financier. En conséquence, on prévoit un taux de croissance des dépenses de 8.9 pour cent pour la prochaine année financière, donc bien en deçà des 11 pour cent prévus dans le cas du produit national brut.

En resserrant ainsi ses dépenses, le Gouvernement poursuit deux objectifs.

Le premier est de favoriser une expansion plus vigoureuse du secteur privé en réduisant la part des richesses du pays accaparée par le Gouvernement.

Le second est de rendre le Gouvernement plus économique et plus efficace en faisant fructifier davantage chaque dollar dépensé. Le Gouvernement s'est engagé à réduire la taille de la Fonction publique fédérale. Vous serez aussi invités à adopter des modifications à la loi sur la pension de la Fonction publique, destinées à faire en sorte qu'il y ait conformité entre les pensions de la Fonction publique et le niveau des contributions.

Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre sa politique de restriction salariale dans le secteur public. On vous demandera d'adopter des modifications à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique pour faire en sorte que les salaires payés dans la Fonction publique s'ajustent à ceux du secteur privé, sans les devancer.

On vous demandera aussi d'adopter une loi visant à faire du ministère des Postes une société de la Couronne afin de rendre le service postal plus efficace et plus réceptif aux besoins du public.

Comme une large part du budget fédéral est consacrée à des paiements de transfert aux provinces, aucun programme de restriction vraiment ambitieux ne saurait atteindre son but sans le concours des gouvernements provinciaux. Le Gouvernement a l'intention, pour sa part, de négocier des réductions qui causeront un minimum d'ennuis aux gouvernements des provinces.

Vous serez invités à étudier des modifications à la loi nationale sur l'habitation et à la loi sur l'assurance-chômage, ainsi que d'autres mesures destinées à assurer la mise en vigueur du programme de restriction des dépenses publiques.

IV. Réaffectation des fonds aux besoins les plus pressants

La seconde tâche importante qui s'impose est de transférer à des objectifs plus pressants, comme l'expansion industrielle, la création d'emplois et une aide accrue aux gens dans le besoin, les fonds alloués présentement à des besoins moins urgents.